

DÉLIBÉRATION N° 2024.03.01

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Madame Lysiane LE DUC DREAN, la Maire.

Etaient présents : Lysiane LE DUC DREAN, Jean-Claude MARIE, Gérard MARCIA, Philippe BERTEMONT, Jean-Bernard MAILLARD, Pascale CLAUSER, Marie-Claude HOFFNUNG, Ludovic MAULNY, Jean-Luc VERET, Éric POTIER, Marie-Christine DEHLINGER, Françoise COUTAND, Catherine INNOCENT.

Absents excusés - Pouvoir :

Cécile MACHUREY donne pouvoir à Jean-Claude MARIE
Daniel DESCHAMPS donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD
Houria BADEK donne pouvoir à Ludovic MAULNY
Philippe ONILLON donne pouvoir à Marie-Christine DEHLINGER

Absents:

Marie-Laure PAIN
Jean CHANAL

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Le Conseil municipal,

Deux modifications ont été apposées :

- Délibération 4 sur le cimetière : le mot « épandage » a été remplacé par le mot « dispersion »
- Délibération 5 sur la vente de bois : ajout du fait que le bois n'a pas été acheté par la mairie.

Jean-Luc VERET demande que dans la délibération 15 il soit indiqué qu'il est « réticent ».

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité

La secrétaire de séance
Pascale CLAUSER



La Maire,
Lysiane LE DUC DREAN



*Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre
Transmis à la Sous-Préfecture le 10 Avril 2024*

